Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du quatre octobre — en mil huit cent quarante-huit, à cinq heures du soir

Acte de mariage de Romain-pierre Roux — âgé de vingt neuf ans, né à Lédenon — département du Var — le premier du moir de août — mil huit cent quarante neuf — profession de journalier — domicilié à Toulon — département du var — fils majeur de — et de Jeanne-Anne-Marie Roux — profession de cultivateur — domicilié à la Garde — département du var — les parents du premier et de la future présents et consentants

Et de Mlle Marie Marguerite Genevieve Arduvin (Veuve Bellaud) — âgée de vingt cinq ans, née à la Garde — département du Var — le vingt et — du mois de mars — mil huit cent vingt trois — domiciliée à la Garde — département du var — fille majeure de — et de Pierre Arduvin — profession de propriétaire cultivateur — domicilié à la Garde — département du var — et de Marie Arduvin son premier et consentant d'autre part.

N° 13

Roux

Arduvin

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par Monsieur l'officier de l'état civil de cette ville de Toulon, les dimanches trente du premier vingt quatre du mois de septembre mil huit cent quarante et trente du mois d'octobre mil huit cent quarante.

L'extrait d'acte de naissance du futur époux fait le neuf mars mil huit cent quarante sept, dans lequel acte il est dit que le futur est fils majeur.

Et 2° le consentement de la future par son père, ainsi que le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Marguerite Genevieve Arduvin et l'autre Romain-pierre Roux.

En présence de Joseph Jean-Pierre Dugues — domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente huit ans, profession de propriétaire — non parent ni allié des époux.

De Joseph Jacques Dominique Mourthon — domicilié à la Garde — département du var — âgé de quarante sept ans, profession de propriétaire — non parent ni allié des époux.

De Joseph Camille François Maugeon — domicilié à la Garde — département du var — âgé de quarante neuf ans, profession de propriétaire — non parent ni allié des époux.

Et de Joseph Pierre Hermann — domicilié à la Garde — département du var — âgé de quarante cinq ans, profession de propriétaire — non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, Maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins présentés, tous les parties et requises ont déclaré ne savoir ni écrire ni signer.

Dugues — Mourthon — Maugeon — Gaillard

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du dix neuf octobre — en mil huit cent quarante-huit, à huit heures du matin

Acte de mariage de Victor Rebour — âgé de vingt cinq ans, né à la Garde — département du var — le vingt huit — du mois de octobre — mil huit cent vingt neuf — profession de cultivateur — domicilié à la Garde — département du var — fils majeur de — et de Joseph Rebour — profession de propriétaire cultivateur domicilié à la Garde — département du var — et de Brigitte David son premier et consentant d'autre part.

N° 14

Rebour

Bernard

Et demoiselle Marie Virginie Bernard (sans profession) — âgée de vingt neuf ans, née à la Garde — département du var — le premier — du mois de mai — mil huit cent vingt neuf — domiciliée à la Garde — département du var — fille mineure de — et de Jacques Bernard — profession de propriétaire cultivateur domicilié à la Garde — département du var — et de Adelaïde Claire Bernard son premier et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par moi officier de l'état civil les dimanches vingt et huitième septembre trente et premier octobre courant.

Actes de naissance des futurs époux en bonne date et forme.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Virginie Bernard et l'autre Victor Rebour.

En présence de Joseph Jean-Baptiste Lasserre — domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente ans, profession de fabricant d'une boîte non parent ni allié des époux.

De Joseph Joseph Dominique Mourthon — domicilié à la Garde — département du var — âgé de quarante sept ans, profession de propriétaire — non parent ni allié des époux.

De Joseph Charles Marie Garaudon — domicilié à la Garde — département du var — âgé de quarante huit ans, profession de propriétaire — non parent ni allié des époux.

Et de Joseph Pierre Antoine Stanislas Maugeon — domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente huit ans, profession de propriétaire — non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, Maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins et toutes les parties et requises ont déclaré ne savoir ni écrire ni signer.

Lasserre — Mourthon — Garaudon — Maugeon — Gaillard